

Commission Aménagement et Économie Durables

Le mardi 29 janvier 2019 DREAL Unité Départementale de l'Isère

En pièces jointes :

- le diaporama présenté en séance portant sur les enjeux actuels du TMD, la Charte TMD 2019 et ses annexes ;
- la Charte TMD 2019 ;
- le livret d'itinéraires recommandés ;
- le questionnaire destiné aux transporteurs et aux industriels portant sur le livret d'itinéraires conseillés et visant un retour d'expérience.

Personnes présentes : CESARONI Jean-Yves (UD38/CGT), POUCHOT Patrick (Vencorex/France Chimie AURA), MOSNIER Thierry (Air Liquide France industrie), VERGNES Patrice (Vencorex Pont-de-Claix), LOIRE Edwige (Caterpillar), PIARULLI Pierre-Emmanuel (Umicore Specialty Powders France), BUKK Philippe (UD38/CFE/CGC), JAFFREO Jannick (DREAL/RCTV/CTT), François GIANNOCARO (IRMa), Corinne THIEVENT (SPPPY), Cyriac BOUMAZA (Alternant SPPPY)

Personnes excusées : Cécile DEVYS (France Chimie AURA), Pauline VINAY (ville de Grenoble), BLANC Anne-Cécile et VIOLA Clément (Grenoble Alpes Métropole), JODER Raymond (AREA).

I – Accueil et introduction

Corinne THIEVENT (animatrice du SPPPY) remercie les participants pour leur présence et se réjouit de pouvoir relancer les travaux de la commission Aménagement du territoire et Economie durables, après plus de deux ans de veille. Elle présente aux membres Cyriac BOUMAZA, en master 2 Aménagement du Territoire et en alternance au SPPPY jusqu'à l'été 2019.

M. PIARULLI, Président de la Commission et directeur d'Umicore Spéciality Powders, souhaite également réactiver la commission et faire aboutir les documents proposés en 2015 / 2016.

M. POUCHOT suggère d'avoir une vision plus large pour les travaux de la commission aménagement et de ne pas se cantonner aux TMD. Notamment le développement des Zones d'activités économiques et l'implantation de nouvelles activités sur des plateformes chimiques existantes pourraient être étudiés.

Corinne THIEVENT indique que ce sont effectivement deux sujets importants au cœur des préoccupations du SPPPY mais il paraît vraiment important de mener à terme les travaux précédents et notamment la charte avant d'aborder d'autres sujets d'aménagement du territoire.

II – Les sujets d'actualité de la commission (voir diaporama en PJ)

1 - Objectifs

Cyriac BOUMAZA détaille ses travaux depuis son arrivée à la commission mi-novembre 2018. Il a notamment repris les différentes études entre 2012 et 2015 afin de s'imprégner au mieux des éléments de contexte.

Il présente ensuite succinctement le risque TMD et les principaux effets associés.

2 – Le livret d'itinéraires

Ce livret a été finalisé fin 2015 puis diffusé mi-2016 pour permettre aux transporteurs et aux sites ICPE de la région grenobloise d'emprunter les itinéraires les mieux adaptés pour le transport de matières dangereuses. Il a fait l'objet d'un travail important de concertation entre les différents acteurs. Un tour de table est fait pour savoir ce que les membres pensent du livret et de sa diffusion/utilisation.

Il ressort que plusieurs personnes de la commission n'avaient pas connaissance de son existence : il y a donc un axe de progrès fort en ce qui concerne sa promotion et sa diffusion. Cela est d'autant plus important que la charte TMD (voir point 3) y fait fortement référence.

Il faut donc remettre à jour le livret (changement de noms, nouveaux établissements concernés ?) puis revoir sa promotion/diffusion.

Par ailleurs, Cyriac BOUMAZA a préparé un formulaire type permettant d'évaluer le livret et de proposer les améliorations nécessaires le cas échéant. M.Piarulli a déjà procédé à plusieurs tests sur la base de ce formulaire et fournit les premiers retours à la commission.

Les participants sont d'accord pour le proposer à leur tour aux transporteurs/chargeurs/expéditeurs intervenant sur leurs sites puis de faire un retour à la commission.

Les questionnaires seront ensuite exploités par Cyriac BOUMAZA afin de proposer une révision du livret la plus adaptée possible.

> Voir en PJ le modèle de formulaire pour l'évaluation du livret.

M.Mosnier précise qu'un élément très contraignant pour la bonne diffusion du livret provient du fait qu'il y a un turn-over important chez les transporteurs (et qu'ils proviennent aussi de pays différents ce qui peut générer des problèmes de langues). Il est rappelé que le livret a été élaboré en plusieurs langues : français, allemand et anglais.

Mme Loire, chef de projet HSE chez Caterpillar, explique que son entreprise n'est, certes, pas classée SEVESO mais est néanmoins concernée. Elle peut recevoir 2/3 camions de matières dangereuses par semaine et renvoyer des déchets dangereux toujours par route. Mme Loire et M.Piarulli suggèrent alors d'intégrer les transporteurs de déchets dangereux dans la Charte.

3 – la Charte (voir projet en PJ)

Le projet de Charte a été envoyé aux différents membres de la commission par mel mi-janvier 2019. Il est présenté en séance afin que chacun puisse réagir sur le contenu de la Charte. Un certain nombre de remarques reçues par mail ont déjà été intégrées à cette version présentée en séance.

Contrairement aux commissions précédentes, la question **des horaires de circulation** n'est plus aussi problématique : les industriels présents sont d'accord sur le fait que les livreurs cherchent dans tous les cas, à éviter les heures de pointe pour éviter les embouteillages.

La Charte n'aura pas de valeur juridique ; il est néanmoins important qu'elle s'accorde avec **les documents d'urbanisme** en vigueur comme le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et le PDU (Plan de Déplacement Urbain).

Le SPPPY s'engage donc à contacter rapidement les services de la Métropole pour s'assurer de la cohérence avec les différents documents. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec Madame Blanc de la Métropole qui est en charge de la logistique urbaine.

M. Giannoccaro remarque, lui, que le SDIS ou tout autre service de secours et de police ne figurent pas dans la liste des signataires. Mme THIEVENT indique qu'ils font bien partie des signataires de la charte.

M. GIANNOCCARO rappelle l'existence du Poste de Commande **(PC) Gentiane** : cet organe dépendant de la DIRCE (Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est) est situé dans le PC Métropolitain de Grenoble Alpes Métropole. Il est en charge de la surveillance et la gestion de la circulation en temps réel sur les routes nationales et les voiries structurantes métropolitaines. Il peut donc être un interlocuteur à privilégier afin d'appréhender au mieux le risque TMD. Des contacts seront pris par le SPPPY.

En ce qui concerne la transition énergétique des véhicules, M. Mosnier souligne que son entreprise est très impliquée pour favoriser les transports « propres » : Gaz Naturel Liquéfié (GNL) et Gaz Naturel Comprimé (GNC). Cependant, les stations permettant leur approvisionnement sont quasi-inexistantes sur le territoire ou leur construction est toujours repoussée. Les transports « conventionnels » sont donc encore privilégiés. Quant aux camions hydrogènes, on est encore bien loin de les voir apparaître. Umicore indique avoir rapproché son lieu d'approvisionnement afin de limiter les trajets et la circulation. Pour certains produits chimiques, il reste encore difficile de faire de la rupture de charge : les produits dit « en vrac » sont déjà conditionnés pour réduire le coût économique et environnemental, les changer de transport engendrerait un surcoût non négligeable.

En ce qui concerne la forme du document (et notamment sa taille), il est suggéré de mettre en avant la partie *engagements*, tandis que la partie resituant le contexte, certes importante, pourrait être mise au second plan.

Les participants sont invités à faire leurs remarques sur le document sous une quinze jours. Le SPPPY enverra ensuite une nouvelle version de la charte remise à jour.

La communication autour de la Charte sera un élément important pour éviter le qualificatif de « confidentiel » attribué au livret. En effet, après sa diffusion plus élargie auprès des collectivités, une campagne de communication se devra de faire connaître ce document. Le SPPPY proposera au préfet de l'Isère d'organiser une conférence de presse une fois le document finalisé.

En parallèle, un flyer résumant les engagements de la Charte sera réalisé afin de faciliter la compréhension et la diffusion de la Charte (un projet sera envoyé aux membres de la commission une fois la charte consolidée).

III – Conclusion de la séance et perspectives

D'autres sujets de réflexion sont évoqués, en plus de la finalisation de la charte et sa diffusion. Notamment faciliter les futurs projets d'aménagement comme l'aire d'accueil multi-usages, l'aménagement de l'A480, des campagnes de sensibilisation autour du risque TMD auprès des habitants ou l'accompagnement des professionnels dans la transition énergétique des véhicules.

Mme Thievent conclut la réunion en remerciant les participants puis en faisant la synthèse des principaux points retenus :

- les avis/retours sur la Charte sont attendus sous une quinzaine de jours ;
- des contacts seront pris avec Grenoble Alpes Métropole pour vérifier la cohérence de la charte avec le PLUi et le PDU ; contacter les communes ;
- des contacts seront également pris avec les communes signataires de la charte ;
- il serait opportun que lors d'une prochaine réunion de la commission soient présentés les Zones de Faibles Emissions ZFE (par Anne Cécile Blanc Grenoble Alpes Métropole) et le projet Clean 38, par Mme Sophie Meylan, Directrice de Clean 38, avec le transfert de son entreprise de Fontaine à Veurey-Voroize ;

La prochaine réunion est fixée au mardi 5 mars 14h h30 à l'UD Isère.